

Exception concernant le sponsoring exclusivement

Utilisation du logo réservé au sponsoring



Le logo du Canton de Vaud en version horizontale s'utilise exclusivement dans le cadre de partenariat ou sponsoring de projets étrangers à l'administration cantonale tels que des événements sociaux, culturels ou sportifs. Il s'applique sur des supports tels que des affiches, affichettes, annonces presse, banderoles, sites dédiés, etc.

Ce logo existe uniquement en noir, soit positif et en blanc, soit négatif.

Il n'est pas disponible en vert et ne doit pas être modifié de manière à apparaître dans une autre couleur que le noir ou le blanc.

Validation préalable à toute utilisation

Bureau d'information
et de communication (BIC)
Rue de la Barre 2
1014 Lausanne
Tél. 021 316 05 15
Fax 021 316 40 52

Toute utilisation de ce logo doit être préalablement avalisée par le Bureau d'information et de communication (info.bic@vd.ch) sur présentation d'un bon à tirer (BàT).

Ce logo spécifique ne peut en aucun cas être utilisé à la place du logo de l'Etat sur des cartes de visite, papier à lettre, publications papier ou web, affichettes, etc. pour représenter l'administration ou ses entités.

Le BIC se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.



Taille
minimale
sur papier



Taille
minimale
sur écran

Taille minimale

La taille minimale est de 20 mm de largeur pour l'édition, 100 px pour l'Internet.

Fichiers disponibles sur demande au BIC

Pour l'impression : format .eps

Pour des imprimés, il est préférable d'utiliser la version .eps qui est vectorisée et garantit un résultat propre de la plus petite à la plus grande taille.



[vd_logo_sponsoring_positif.eps](#)



[_1000px.png](#)

[_500px.png](#)

[_100px.png](#)

Pour les logiciels de bureautique et l'Internet : format .png

Ces versions ne doivent pas être agrandies ou réduites dans les documents. Elles sont disponibles en trois tailles : 1000 px, 500 px et 100 px.

Application du logo réservé au sponsoring



Version standard noire

Le logo est toujours en noir 100% sur un fond blanc ou clair.

Le logo ne peut pas être modifié ou réalisé en d'autres couleurs.



Fond clair ou image de fond

Dans des cas exceptionnels, le logo peut être appliqué sur une image de fond, à condition qu'elle soit calme et claire.



Version négative sur fond noir ou foncé

Le logo est toujours en blanc sur un fond noir ou foncé. Il ne s'utilise que sur fond uni (pas de négatif sur un fond d'image).



Pas de cadre

Il n'est pas autorisé de créer un cadre autour du logo, que ce soit en négatif ou en positif.



Distance à respecter

Un espace vide est à respecter tout autour du logo. Cet espace est égal à la moitié de la largeur de l'écusson.



Ci-contre,
un exemple avec d'autre logo